

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2460**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Arts de la Dentelle option Aiguille

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n°13	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

242 Habillement (y.c. mode, couture)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le métier de dentellière consiste à réaliser un tissu transparent à l'aide de fils guidés par une aiguille ou des fuseaux. Il requiert une bonne acuité visuelle, tout particulièrement pour la dentelle à l'aiguille. La (le) titulaire du CAP Arts de la dentelle option Aiguille est une ouvrière qualifiée (le cas échéant un ouvrier qualifié) capable d'exécuter une dentelle en partie ou en totalité, à son domicile ou en atelier. Dans ce dernier cas, elle est placée sous la responsabilité du chef d'atelier.

Pour accomplir son travail, elle est amenée à :

- analyser le dessin artistique et définir l'orientation des points ;
- déterminer et préparer les outils nécessaires à la réalisation, puis aux finitions ;
- sélectionner le support parchemin, les supports toile, les matières d'œuvre ;
- effectuer le piquage sur le parchemin et la fixation des toiles dessous ;
- réaliser l'armature de fils, le fond, les différents décors, les reliefs ;
- séparer la dentelle du parchemin, ébarber la dentelle ;
- positionner et fixer la dentelle sur un support ;
- humecter et repasser la dentelle.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Conservation du patrimoine, secteur de la mode Travail dans des ateliers ou à domicile.

dentellière, dentellière à l'aiguille

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1804 : Réalisation d'ouvrages d'art en fils

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Analyse d'une situation professionnelle ; - Réalisation d'une dentelle ;

- Français et Histoire-Géographie ;
- Mathématiques-Sciences ;
- Éducation physique et sportive ;
- Langue vivante étrangère.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.

En contrat d'apprentissage	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
Par candidature individuelle	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 29.07.04

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet du Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.cndp.fr>

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

CAP Arts de la dentelle